

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/I-15

REMISES GRACIEUSES

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation une liste de titres de recettes et d'ordres de reversement, émis pour la plupart sur les précédents exercices, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

I – Remises gracieuses de titres de recettes et ordres de reversements

J'ai été saisi de requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances pour un montant total de 8 502,00 €.

II – Remise gracieuse – Régie de recettes

Par décision de la Commission Permanente du 17 mai 2004, il a été institué une régie de recettes au Centre Universitaire de Tarn et Garonne. Son objet consiste en l'encaissement du produit de la vente de cartes programmées, proposées aux étudiants du Centre Universitaire et aux professeurs stagiaires de l'I.U.F.M., pour l'utilisation d'un photocopieur.

Un régisseur a été nommé par arrêté départemental n° 2004-1698 en date du 26 juillet 2004.

Le 24 janvier 2005, le régisseur a constaté la disparition d'une somme de 110 € en numéraire.

Selon la procédure applicable en de telles circonstances, un titre de recettes a été émis à l'encontre du régisseur auquel j'ai accordé un sursis de versement.

Il apparaît que le régisseur n'a pas commis de faute dans la tenue de la régie dont il est chargé.

Par courrier du 25 avril 2005, il sollicite une décharge de sa responsabilité et la remise gracieuse de la somme de 110 €.

Il revient à notre assemblée de se prononcer sur cette demande.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide les remises gracieuses de titres de recettes et ordres de versements suivants pour un montant global de 8 502 € :

Titres de recettes

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNEE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>RESTE A ENCAISSER</i>
7513.53 (M52)	2004	3246	430,01 €
		3247	430,01 €
		3248	430,01 €
	Sous-total		1 290,03 €
	Sous-total arrondi...		1 291,00 €
75131.551 (M52) 9810.73383 - 1(M51)	2003	5176	425,81 €
	Sous-total		425,81 €
	Sous-total arrondi...		426,00 €
752.0202 (M52)	2004	381	202,90 €
		2176	231,28 €
		2970	231,28 €
		3118	231,28 €
	Sous-total		896,74 €
	Sous-total arrondi...		897,00 €
	TOTAL GENERAL		2 614,00 €

Ordres de reversement

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNEE</i>	<i>N° O.R.</i>	<i>RESTE A ENCAISSER</i>
651141.551	2004	268	150,00 €
		377	336,00 €
		518	161,00 €
		430	533,32 €
		1166	87,76 €
		401	240,00 €
		529	120,00 €
		801	494,50 €
		1018	600,30 €
		700	2 625,00 €
		1861	540,00 €
		Sous-total	5 887,88 €
		Sous-total arrondi...	5 888,00 €
	TOTAL GENERAL		5 888,00 €

- Inscrit les crédits équivalents à l'article 673, sous-fonctions 0202, 53, 5471 et 551 du budget départemental ;
- Accorde au régisseur de recettes du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne, une décharge de responsabilité et la remise gracieuse de la somme de 110 € ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 673, sous-fonction 23 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,